

Ordre du Jour

1) Appel des présents

2) Désignation du secrétaire de séance

3) Informations

4) Décisions

5) Approbation du Procès verbal du Conseil Municipal du 08 juin 2021

6) Projets de délibérations

Scolaire

1. NS 01 – Règlement intérieur des services périscolaires et extra-scolaires.
2. NS 02 – Approbation des tarifs 2021 des services périscolaires et extra-scolaires.

Urbanisme

3. NS 03 – Modification du périmètre TAM.
4. NS 04 – Convention pour l'enfouissement du réseau ENEDIS – 2èmes partie.
5. NS 05 – Approbation de l'avenant n°1 du projet urbain partenarial (PUP) entre la SCI Cœur de Village et la Commune de Saint-Arnoult-en-Yvelines.
6. NS 06 – Convention Petite ville de demain.

Ressources Humaines

7. NS 07 – Création d'un poste chef de projets petite ville de demain.
8. NS 08 – Création de 2 postes d'emplois saisonniers.

Vie Associative

9. NS 09 – Approbation règlement des subventions aux associations.

7) Questions diverses

Hôtel de Ville

Place du Jeu de Paume . 78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines . Téléphone 01 30 88 25 25 .

Le bénéficiaire d'une décision qui désire la contester peut saisir le Tribunal Administratif de Versailles d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de la notification de la décision considérée. Il peut également saisir d'un recours gracieux l'auteur de la décision. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse.